



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# LE COMPTE N'Y EST PAS

La CFDT a été reçue le vendredi 24 mars 2017 au même titre que d'autres Organisations Syndicales en plénière "conclusive" dans le cadre du projet de réorganisation du site de Magny/Saint-Rémy.

Lors de cette plénière, un nouvel accord social local nous a été présenté, la version précédente ayant été rendue caduque du fait de la suspension de la mise en œuvre des réorganisations, le temps des négociations concernant l'amélioration des conditions de travail à la distribution.

**Le moins que l'on puisse dire est que ce nouvel accord est loin de nos attentes... Pire, il est même moins avantageux que le précédent !**

Si les primes pouvant être octroyées n'ont pas évolué, la "disposition particulière tenant compte de l'accroissement colis a été supprimée... Donc un manque à gagner pour certains d'entre vous !

**Pour la CFDT hors de question de niveler par le bas !**

A la première lecture cela pourrait effectivement s'entendre... la nouvelle organisation étant désormais prévue en avril et non plus pendant la "Pic période".

La bascule doit cependant se faire au moment du traitement/distribution des plis électoraux, ce qui engendre là aussi un accroissement de la charge de travail et peut donc justifier du maintien de cette disposition particulière.

**Une revendication pour laquelle nous avons obtenu une réponse négative de la part de la Direction de l'Etablissement.**

En tant qu'agent de la PDC de Magny/Saint-Rémy, vous avez consenti des efforts en déménageant dans un nouvel environnement de travail, en période de fort trafic.

Pour la CFDT, vos efforts doivent être reconnus, pris en compte, donc évalués voir revalorisés...

**La CFDT a donc interpellé la Directrice de la DSCC des Yvelines à ce sujet et espère pouvoir obtenir plus et mieux pour vous !**

